

REPONSES A L'ETUDE DE LA GESTION ET DU CONTROLE FINANCIER

DATE le 25 avril 1978

RAPPORT DU VERIFICATEUR GENERAL
(31 MARS 1975)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIETE
AUTEUR DES REPONSES Conseil du Trésor

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	REPONSES DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	REPONSES AU 31 MARS 1978
<p>Les gestionnaires des programmes et des centres de responsabilité devraient avoir à rendre compte de tout l'ameublement et de tout le matériel des services qui relèvent d'eux.</p> <p>STOCKS</p> <p>La direction des finances, du personnel et de l'administration devrait établir des modalités de surveillance de l'application du nouveau système de contrôle des stocks afin de s'assurer qu'il sera en vigueur avant la fin de 1975.</p> <p>La direction des finances, du personnel et de l'administration devrait exercer un contrôle quantitatif sur tous les stocks d'ameublement, de matériel et de fournitures.</p> <p>VERIFICATION INTERNE</p> <p>Les divers programmes et comptes du Ministère et du Secrétariat ne sont actuellement pas soumis à la vérification interne.</p> <p>Le Ministère et le Secrétariat devraient établir une section de vérification interne qui vérifierait leurs programmes et activités et en ferait rapport.</p>	<p>Une fois le nouveau système en place, les gestionnaires devront prendre la responsabilité de leurs actifs, c'est-à-dire, de leur ameublement et de leur matériel.</p> <p>Une fois en place, le nouveau système fera l'objet d'un examen périodique dans le cadre du programme de vérification interne.</p> <p>Le nouveau système prévoira les contrôles quantitatifs requis.</p>	
	<p>Nous avons établi la nouvelle section.</p>	<p>La vérification interne a été confiée au Bureau des services de vérification comptable. On a maintenant terminé la première phase d'une vérification portant sur trois ans.</p>